

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 octobre 2016

DCM N° 16-10-27-20

Objet : Modalités complémentaires de financement des travaux d'aménagement de la halte-ferroviaire de Metz-Nord - versement de subventions d'équipement.

Rapporteur: M. TOULOUZE

Par délibération en date du 29 octobre 2015, le Conseil Municipal a engagé l'opération de rénovation de la halte-ferroviaire de Metz-Nord en confiant la maîtrise d'ouvrage globale de l'opération à SNCF Gares & Connexions. Si le coût du projet est inchangé avec un montant plafond de 720 882,60 €, la présente délibération a pour objet de préciser les modalités de financement à prendre en compte pour la réalisation du projet.

En effet, l'opération porte sur trois périmètres distincts :

- Le périmètre de SNCF Réseau, pour un montant de 384 215,00 € HT
- Le périmètre de SNCF Gares & Connexions, pour un montant de 127 372,00 € HT
- Le périmètre de la Ville de Metz, pour un montant de 174 413,00 € HT

La participation de la ville sur les périmètres SNCF propres sera versée sous forme de subvention d'équipement appelée en hors taxes, tandis que la participation financière sur le périmètre de la ville sera soumise à une TVA de 20 %, d'où le montant plafond fixé à 720 882,60 €.

SNCF Gares & Connexions participe au projet à hauteur de 77 000,00 € sur la partie du projet afférente à son périmètre. La Ville devra ainsi verser les sommes maximales suivantes selon l'échéancier défini dans les conventions :

- Une subvention d'équipement de 384 215,00 € HT sur le périmètre SNCF Réseau,
- Une subvention d'équipement de 50 372,00 € HT sur le périmètre SNCF Gares & Connexions,
- Une participation financière de 209 295,60 € TTC sur le périmètre Ville de Metz,

soit un total de 643 882,60 € qui sera versé sur présentation des pièces justificatives de l'exécution des travaux. Par ailleurs, le projet fait l'objet d'une participation financière de la Région Grand Est à hauteur de 200 000 € sur la totalité des sommes dues par la Ville de Metz.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 octobre 2015,

VU la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre SNCF Gares et Connexions, SNCF Réseau et la Ville de Metz, signée en date du 3 mars 2016,

VU la convention de financement entre SNCF Gares et Connexions, SNCF Réseau et la Ville de Metz, signée en date du 3 mars 2016,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'engagement global de la Ville de Metz à hauteur de 643 882,60 €.
- **DE CONFIER** à SNCF Gares & Connexions la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des opérations selon les conventions signées le 03 mars 2016.
- **DE VERSER** une participation financière sous forme d'une subvention d'équipement au compte 204 répartie comme suit :
 - 384 215,00 € HT à SNCF Réseau pour son périmètre propre,
 - 50 372,00 € HT à SNCF Gares & Connexions pour son périmètre propre,selon l'échéancier prévu par les conventions et sur présentation des pièces justificatives de l'exécution des travaux.
- **DE VERSER** une avance sur travaux sous forme d'une participation financière au compte 238 d'un montant de 209.295,60 € TTC à SNCF Gares & Connexions, selon l'échéancier prévu par les conventions et sur présentation des pièces justificatives de l'exécution des travaux. Cette avance sera réintégrée au compte 231 lors de la remise de l'ouvrage telle que prévue par la convention de maîtrise d'œuvre.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tous les documents et avenant se rapportant à cette opération.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

Le Premier Adjoint au Maire,

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Aménagement Opérationnel
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme
Référence nomenclature «ACTES» : 1.4 Autres types de contrats

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 38 Absents : 17 Dont excusés : 9

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ